

Préavis municipal no 10/2012 – Crédit pour les travaux d'entretien du Bâtiment du Raffort

La Commission technique composée de Messieurs Daniel Rota, Rudolf Kraftsik, Pascal Meylan, Franck Vock (excusé les 10 et 17 janvier), Thierry Henry Président s'est réunie à deux reprises le 10 janvier au Raffort et le 17 chez le Président.

Le 10 janvier, Monsieur le Municipal Luigi Mancini, Monsieur Barraud responsable de la voirie, Thierry Chapuis chef matériel des pompiers se sont joints à nous pour répondre à toutes nos questions et nous donner toutes les explications souhaitées. Nous les en remercions vivement. Messieurs Mancini et Barraud nous ont également fait visiter les locaux afin que nous puissions appréhender les travaux nécessaires dans la réalité des locaux.

Préambule

Le bâtiment a été inauguré en 1982 et n'a pas subi de gros travaux, hormis l'entretien courant. Les locaux peuvent être considérés comme spartiates et les travaux proposés ne sont pas luxueux pour le maintien du patrimoine de notre Commune. Notre commission s'est penchée sur les problèmes techniques sans s'occuper de la partie financière qui est du ressort de la Commission des Finances. Le bâtiment pourrait être agrandi par l'adjonction d'un étage supplémentaire. Selon le Municipal, il ne devrait pas avoir de changement d'affectation de ces bâtiments ces dix prochaines années.

Bâtiment

Création d'un WC dames avec lavabo indépendant

- Aujourd'hui, il n'existe qu'un sanitaire commun où les usagers doivent passer derrière les hommes qui sont en train d'uriner pour avoir accès aux toilettes. Il est évident qu'une telle situation ne peut plus être admise au 21^{ème} siècle. L'effectif féminin actuel est de cinq personnes, mais elle est en constante évolution. D'autre part, les jeunes pompiers qui suivent des cours le samedi matin partagent les mêmes sanitaires. Les travaux proposés permettent également d'arranger un vestiaire pour les dames.

Portes extérieures en métal

- Les portes sont d'origines et demandent un important entretien pour les maintenir en état de fonctionnement. Les portes automatiques proposées nécessitent beaucoup moins de maintenance. Elles permettent de répondre au standard actuel de rapidité d'intervention. Pour référence, tous les autres centres du SDIS la Mèbre sont équipés de telles installations. Les nouvelles portes permettent de sécuriser l'entrée dans les locaux par un système de code et se ferment automatiquement dès la sortie des véhicules. D'autre part les nouvelles portes assurent une bonne isolation thermique. Nous avons pu le constater par nous-mêmes en passant dans les locaux de la voirie équipés de portes comparables.

- A titre de comparaison, nous avons demandé à Monsieur le Municipal Mancini de nous indiquer le prix de portes manuelles. La différence entre les deux modèles n'est pas significative et ne mérite pas qu'on y renonce par rapport aux avantages procurés par des portes automatiques.

Installations de chauffage

- Les installations actuelles ne permettent plus de chauffer suffisamment ces locaux et sont consommatrices d'énergie. La mise en place de ces nouveaux équipements permettra le raccordement de radiateurs hydrauliques à l'installation existante pour le chauffage des vestiaires et du bureau en remplacement des radiateurs électriques actuels qui ont 30 ans. Ces nouvelles installations auront un meilleur rendement énergétique. Lorsque des modifications sont apportées aux installations existantes, le propriétaire a l'obligation de mettre en conformité ses installations de gaz.

L'ensemble des travaux proposés sur le bâtiment et les locaux a été discuté et nous semble parfaitement adéquat par rapport à leur utilisation. Il n'y a aucun luxe dans les aménagements proposés.

Aménagements extérieurs

Petits tracés

- Il est nécessaire d'avoir des places extérieures pour laisser l'accès libre en tout temps aux véhicules des pompiers et de la voirie. A ce jour, les pompiers en intervention laissent leurs véhicules privés dans la cour et gênent les autres utilisateurs.
- Sur les 8 places créées, 3 seront attribuées aux employés de la voirie. La solution proposée est la seule possible vu la configuration de la parcelle. Il n'y a pas de place de parc disponible à proximité.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL- SUR- LAUSANNE

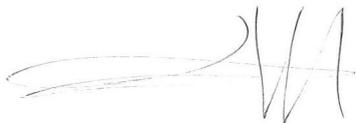
- vu le préavis municipal no 10/2012 adopté en séance du 19 décembre 2011 ;
- oui le rapport de la Commission des finances ;
- oui le rapport de la Commission technique ;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'accepter le préavis municipal tel que présenté ;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 189'500.--, TTC, pour ces travaux d'entretien ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par prélèvement sur la trésorerie courante ou , au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
4. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 10 ans.

Les membres de la Commission technique

M. Daniel Rota



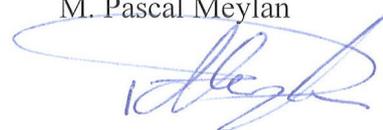
M. Franck Vock



M. Rudolf Kraftsik



M. Pascal Meylan

M. Thierry Henry
Président-rapporteur